



Bordeaux, le 6 juillet 2018

La rougeole entraîne un deuxième décès en Nouvelle-Aquitaine

L'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine a été informée par le CHU de Bordeaux du décès d'une jeune fille de 17 ans des suites de complications neurologiques provoquées par la rougeole. C'est le 2^{ème} décès causé par cette maladie en Nouvelle-Aquitaine et le 3^{ème} en France depuis novembre 2017.

L'ARS partage la douleur de la famille face à ce drame et poursuit ses efforts pour que la population vérifie sa vaccination.

La Nouvelle-Aquitaine n'est plus en phase d'épidémie mais le combat pour la vaccination continue

Depuis le 6 novembre 2017 en Nouvelle-Aquitaine, **1 096 cas de rougeole** ont été confirmés (2 567 en France), 1 cas sur 4 a nécessité une hospitalisation, 12 patients ont été transférés en réanimation et 2 sont décédés (3 en France)⁽¹⁾. **Près de 90% de ces cas n'étaient pas ou insuffisamment vaccinés** (2 doses nécessaires).

Depuis fin mars, l'épidémie est en déclin dans la région et aujourd'hui, avec moins de 10 cas confirmés par mois, elle est considérée comme terminée. Toutefois, **il faut rester très vigilant car la couverture vaccinale contre la rougeole reste insuffisante en Nouvelle-Aquitaine⁽²⁾** et de nouveaux foyers peuvent donc apparaître.

L'ARS demande à la population de vérifier sa vaccination et, en cas de doute, de se faire vacciner

La rougeole n'est pas une maladie bénigne et peut entraîner des complications respiratoires (pneumopathies) et neurologiques (méningo-encéphalite) **pouvant avoir des conséquences très graves**. Cette maladie est **très contagieuse** : en l'absence de vaccination, 1 personne atteinte peut contaminer jusqu'à 20 personnes.

Seuls des médicaments pour soulager les symptômes de la rougeole peuvent être administrés, car **il n'existe malheureusement pas de traitement** pour soigner cette maladie. En revanche, il existe **un vaccin qui a prouvé son efficacité pour limiter sa propagation et éviter des conséquences graves**.

Il est donc important de vérifier votre statut vaccinal car seule la vaccination peut vous protéger, mais aussi protéger les autres, notamment les personnes les plus fragiles comme les enfants de moins de 1 an et les personnes immunodéprimées ne pouvant pas bénéficier de la vaccination.

En cas de doute, si vous et/ou votre enfant :

- n'êtes pas vaccinés,
- n'avez reçu qu'1 dose du vaccin ROR (Rougeole-Oreillons-Rubéole) pour les personnes nées après 1980,
- ne retrouvez pas de trace de vaccination dans le carnet de santé (ou si vous avez perdu votre carnet de santé),
- ne savez pas si vous avez déjà contracté la rougeole.

Consultez votre médecin pour vous faire vacciner.

Retrouvez des informations et supports de prévention sur :

www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr

www.vaccination-info-service.fr

Contacts presse :
Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine
Département communication
ars-na-communication@ars.sante.fr
Tél : 05 47 47 31 45

(1) Données [Santé publique France](#)

(2) 70,8 % à 81 % selon les départements quand l'Organisation Mondiale de la Santé recommande une couverture de 95 % pour protéger l'ensemble de la population

Quels sont les symptômes de la rougeole ?

3 signes doivent alerter :

- **La température** (fièvre supérieure à 38,5°C),
- **La toux, le nez qui coule, des yeux rouges et larmoyants** (conjonctivite),
- **Des boutons rouges** (d'abord sur la tête et le visage puis sur le reste du corps) **et des lésions dans la bouche.**

Les personnes ayant la rougeole peuvent la transmettre depuis la veille des premiers symptômes et jusqu'à 5 jours après l'apparition des boutons. **Les symptômes peuvent commencer à tout moment de 7 à 18 jours après avoir été en contact** avec la personne atteinte de la rougeole.

Des mesures barrières d'hygiène sont recommandées : aérer régulièrement les pièces, se laver régulièrement les mains, en cas d'infection limiter les déplacements et porter un masque.

Si vous pensez avoir la rougeole, il est très important d'en avvertir les professionnels ou établissements de santé amenés à vous prendre en charge afin qu'ils puissent mettre en place les mesures barrières d'hygiène (comme le port du masque) au sein de leurs équipes et dans les salles d'attente, **pour éviter de contaminer les personnes autour de vous.**